



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 1^{er} septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre d'élus présents pour ce point : 11
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-09-2022/170

Objet : Approbation du renouvellement du partenariat avec la CAF et de la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique au titre du RÉAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'exercice 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Annick COMIER à Jonathan TABAR, Patricia PALMONT à Jean-Christophe BOULANGÉ.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Frédéric BUVAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire interministérielle du 7 février 2012 relative au REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) ;

Vu la convention Territoriale globale (CTG) signée entre CAP Nord Martinique et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique) ;

Considérant les imputations budgétaires pour l'année 2022 ;

Considérant les crédits alloués soit 50 000 € ;

Considérant que le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), dispositif national de soutien à la parentalité fait l'objet depuis 2016 d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ; Que le REAAP favorise la mise en œuvre d'actions en direction des familles avec comme objectifs de soutenir les parents dans leur fonction d'éducation auprès de leurs enfants, de valoriser leur rôle et leurs compétences en la matière ; Que sa mise en place s'appuie notamment sur la « Stratégie nationale 2019-2022, Dessine-moi un parent » ;

Considérant que la mise en œuvre de ce dispositif sur notre territoire s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre CAP Nord Martinique et la CAF, le 20 septembre 2016 et qu'ainsi, chaque année, un appel à projet est lancé en direction des structures éligibles, que ses actions sont co-instruites et cofinancées par CAP Nord Martinique et la CAF de la Martinique ;

Considérant le récapitulatif des montants des financements effectués par CAP Nord Martinique depuis 2019 :

Année	CAF (Enveloppe nationale et locale)	CAP Nord Martinique
2019		50 000 €
2020		50 000 €
2021		50 000 €

Considérant que plusieurs types d'actions peuvent être mises en place et qu'elles doivent être mises en œuvre avant le 31 décembre de l'année de l'exercice :

- information des parents : accueil, écoute, information, orientation, conférences, colloques ;
- pour et avec les parents : groupes de parole, groupes d'activités de parents, groupes de réflexion, formation, actions parents/adolescents, actions parents/enfants.

Considérant l'appel à projets 2022 lancé du 1^{er} au 28 février 2022, dans lequel une priorité est donnée aux projets consistant à :

- Favoriser les rôles d'acteurs et d'animateurs de parents ;
- Encourager les initiatives susceptibles de renforcer le lien entre les familles et les établissements scolaires ;
- Viser la mutualisation des pratiques entre associations ;

Extrait n°BC-09-2022/170

- S'inscrire dans une démarche partenariale ;
- Mettre en place des projets sur les territoires prioritaires.

Considérant que les structures éligibles à l'appel à projets sont les associations « Loi de 1901 » à caractère social ou sanitaire, les collectivités territoriales et les CCAS ;

- **22 opérateurs** ont répondu sur la plateforme, ce qui représente **42 actions** ;
- Les projets ont fait l'objet **d'une analyse technique** par chaque institution ainsi que de rencontres en visioconférence entre les référents techniques et les 4 nouveaux opérateurs. Les types d'actions proposées pour 2022 sont des Ateliers partagés parents-enfants, des Groupes d'échanges entre parents, des Conférences Ciné-Débat. Certains opérateurs ont choisi de faire les actions uniquement en visioconférence ; Ces actions sont portées par 22 opérateurs (4 nouveaux et 18 déjà connus) dont : 15 Associations loi 1901, 3 Villes (Morne-Vert, Sainte-Marie, Saint-Pierre), 2 CCAS (La Trinité et Lorrain), une caisse des écoles (Robert), une crèche (La Trinité).

Considérant que le coût prévisionnel des actions s'élève à 437 801,81 euros. Le montant demandé par les opérateurs s'élève à 313 082,43 euros ;

Considérant que les projets seront examinés en Comité de Pilotage CAF/EPCI. Les représentants de l'État (DJSCS) et de l'Éducation nationale y participeront également. Ce comité est chargé de labelliser les demandes éligibles au regard du cahier des charges et de répartir les financements disponibles ;

Considérant que pour 2022, la CAF dispose d'une enveloppe d'environ 300 000 euros pour les actions du Nord de la Martinique (Ce montant sera confirmé par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) à la suite du Comité des financeurs) ;

Considérant qu'au vu des éléments financiers retraçant les dépenses engagées et mandatées par la CAF aux opérateurs pour l'année 2021 (43 990,00 €), 15 510,00 € non utilisés sont disponibles sur les comptes de la CAF. La non-réalisation de certaines actions est la conséquence de la crise sanitaire liée à la Covid 19 ;

Considérant que la CAF de la Martinique sollicite CAP Nord Martinique pour renouveler le partenariat de cofinancement pour 2022 ;

Considérant que les Élus de la Commission mixte subvention- finances réunis le 16 juin 2022 ont émis un avis favorable sur la demande de renouvellement du partenariat avec la CAF ainsi que sur la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) au titre du REAAP pour un montant de 50 000 € pour l'exercice 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le renouvellement du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Article 2 :

D'approuver la participation financière de CAP Nord Martinique d'un montant de 50 000 € au titre du REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour l'exercice 2022.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 octobre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

